

Note pour le Chef du Département

Participation de la Suisse  
aux travaux de la Commission  
internationale pour l'exploration  
scientifique de la mer Méditerranée  
(CIESM)

1. Depuis de nombreuses années, des hommes de science suisses sont associés activement, mais à titre personnel, aux activités de la CIESM. Cette institution, fondée en 1919, ne pouvait, en effet, accueillir comme membres que les Etats riverains de la Méditerranée. Une modification des statuts intervenue le 20 octobre 1967 permet toutefois maintenant l'admission de pays non riverains. Le Service des relations extérieures de la Principauté de Monaco, où la CIESM a son siège, a exprimé, peu après cette modification, le voeu que la Suisse fasse acte d'adhésion. Les délégués de la Suisse à la Commission océanographique intergouvernementale (en particulier le Professeur Adolf Portmann, Directeur de l'Institut de zoologie de l'Université de Bâle et expert de la CIESM) ainsi que les groupements scientifiques suisses les plus intéressés se sont prononcés en faveur de cette adhésion. Cependant, le Département de l'intérieur a tenu à soumettre la question à l'examen du Conseil de la Science, qui n'a pas encore donné son avis.
  
2. La CIESM tiendra son XXIème Congrès à Monaco du 22 au 27 de ce mois. Nous avons été invités par le Secrétaire général, le Commandant Cousteau, à y envoyer des observateurs, ce qui ne préjugerait pas de l'adhésion de notre pays. Le Professeur Portmann vient de faire savoir au Département de l'intérieur qu'à son avis, il est souhaitable qu'une suite favorable soit donnée à la demande de M. Cousteau et propose de déléguer à Monaco M. H. Haefelfinger, du Musée d'histoire naturelle de Bâle, qui participe lui-même à des recherches zoologiques en Méditerranée. Ainsi que le Département de l'intérieur, nous partageons l'opinion du Professeur Portmann.

3. En outre, nous savons que M. H. Heberlein, qui a déjà représenté la Suisse au Congrès océanographique de Moscou et à certaines réunions de la Commission océanographique intergouvernementale, prendra part, à ses frais, au prochain Congrès de la CIESM. Nous estimons que si la Suisse est représentée à celui-ci, M. Heberlein devrait recevoir également le titre d'observateur officiel.
4. D'entente avec le Département de l'intérieur, nous vous proposons donc de désigner par la décision ci-jointe, selon la procédure qui a été suivie à plusieurs reprises pour la désignation des délégués à la Commission océanographique intergouvernementale, MM. Haefelfinger et Heberlein, comme observateurs au XXIème Congrès de la CIESM. M. Haefelfinger recevra toutefois seul le remboursement de ses frais de voyage et une indemnité journalière.

Annexe: 1 décision à signer